

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts

FORMATION INITIALE à LA PROCÉDURE EXPERTALE En JURIDICTION ADMINISTRATIVE (ADM1)

> Contexte général & Objectifs de la formation

L'expert, fort d'une expérience reconnue dans son domaine, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. L'expert de justice est assermenté. Lui sont demandés une formation initiale à la procédure expertale et d'assister à des cycles de formation continue.

Objectifs de la formation :

- Se doter d'une connaissance de base de la justice en France
- Acquérir les principes directeurs du procès équitable et les règles de déontologie
- Savoir mettre en pratique le déroulement d'une expertise
- Établir les documents à produire en expertise
- Appréhender la posture à tenir et les missions particulières
- Prendre conscience des responsabilités de l'expert
- Monter son dossier de candidature à déposer au greffe du tribunal et préparer son bilan d'activité

> Public ciblé – Critères d'admission – Pré-requis

- Architecte diplômé et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes (public prioritaire), ingénieur, professionnel avéré du bâtiment, de la construction ou de l'immobilier ; candidat EN ACTIVITE PROFESSIONNELLE souhaitant déposer un dossier de candidature sur une liste d'experts (Cour administrative d'appel)
- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans dans le domaine de la construction, de préférence en marchés publics.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 71 ans
- Matériel demandé : connexion internet sur ordinateur ou sur téléphone portable

> Fréquence des prochaines formations initiales à l'expertise de justice¹ / Prochaines dates et lieux prévus (prévisionnel 2025 hors session supplémentaire si besoin)

Chaque année, le CNEAF organise et propose au moins une session de « formation initiale à l'expertise judiciaire et la procédure expertale concernant les juridictions administratives » (ADM1).

Par choix confirmé par les participants, nos formations se tiennent « en présentiel » (2 x 8h)

Horaires : matin, de 9h à 13h – après-midi, de 14h à 18h

=> Soit 16 heures de formation, validée par une attestation

> Dates et lieux de la session « ADM1 » 2025

Mercredi 18 & Jeudi 19 JUIN 2025 à PARIS

Lieu : **Hôtel HOR, 160 rue LAFAYETTE 75010 PARIS** (sous réserve).

¹ Calendrier annuel / Cf. www.cneaf.fr onglet « formations »

> Le programme

- L'organisation de la justice en France
- Le recours à l'expert : rôle ; qualités requises ; déontologie ; responsabilités
- Les outils de l'expert
- Déroulement de l'expertise, depuis la réception de la mission jusqu'à la taxation des honoraires
- Les autres missions
- Le dossier de candidature pour l'inscription sur la liste d'une Cour administrative d'appel (dépôt avant mi-septembre chaque année pour une inscription l'année suivante)

> Les formateurs de l'équipe :

- **Michèle CHAZAL**, architecte expert près la Cour d'appel de Lyon et près de la Cour administrative d'appel de Lyon, agréée par la Cour de cassation
- **François-Xavier DESERT**, architecte expert près la Cour d'appel de Poitiers et près la Cour administrative d'appel de Bordeaux

> Outils pédagogiques

- Le déroulé pédagogique s'appuie sur des supports PowerPoint et des documents PDF transmis aux stagiaires après la formation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus.

> Coût indicatif² et prise en charge de la formation (comprenant les documents pédagogiques et déjeuner sur place en présentiel) :

- **PLEIN TARIF : 1 350 € ttc**
- **TARIF RÉDUIT : 1 150 € ttc**, pour :
 - les membres du CNEAF à jour de leur cotisation (part nationale) de l'année en cours
 - tout autre professionnel ayant suivi, dans la même année civile ou la précédente, une des autres sessions de « formation initiale à l'expertise » du CNEAF (CIV1 et/ou CONSEIL1)

Tarifs nets, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA. **Règlement exclusivement par virement bancaire.**

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales,
- de l'OPCO EP pour les professionnels salariés.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

> **Cette formation ne fait pas l'objet, à ce jour, d'une possibilité de financement au titre du CPF.**

> Modalités de suivi et d'appréciation

Avec votre **demande d'inscription**, il demandé de compléter un **questionnaire de positionnement**, afin d'adapter au mieux la formation aux besoins des participants. Au début de la session, un « tour de table » initial permettra d'évaluer le niveau de compétences des stagiaires et d'identifier les besoins sur la thématique de formation.

A l'issue de la session, un **questionnaire d'évaluation** vous sera transmis par mail (ou par le « chat » de l'application Zoom) afin de mesurer l'acquisition des compétences et d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires. Il vous sera demandé de le remplir sur place, dans le temps de la formation ; sa réponse conditionne l'envoi des attestations de formation.

² Indicatif au 20/11/2024, sous réserve de modification de tarif durant l'année suivante

L'attestation est délivrée sur la base de l'assiduité du stagiaire et du QCM d'évaluation corrigé collectivement en fin de formation. Cette formation ne donne pas lieu à un diplôme, ni à une certification, mais valide des heures de formation³. En outre, l'attestation permet de justifier, vis à vis des tribunaux, d'un suivi régulier d'une formation à l'expertise judiciaire (bilan annuel).

Enfin, nous vous demanderons de prendre le temps de remplir un **questionnaire d'évaluation sur la qualité de la formation** ; il nous permet de prendre toute disposition pour améliorer nos prochaines sessions de formation.

> **Modalités d'inscription** (Pour chaque session, sous réserve de 8 candidatures retenues et pour 16 à 18 personnes maximum dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets / Clôture des inscriptions au plus tard 21 jours avant la date de début de formation, examen au cas par cas au-delà si places disponibles)

1 – **Adresser par mail**, pour faire enregistrer votre demande :

- **a/** La fiche d'inscription et le questionnaire de positionnement.
C'est-à-dire les pages 5 et 6 du présent document dûment complétées (avec la photo).
- **b/** Pour les Architectes : Copie de l'attestation d'inscription à l'Ordre des Architectes pour l'année en cours / Pour tout autre professionnel : photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- **c/** Un court curriculum vitae avec références d'activités (1 page maximum).

2 – **Si votre demande est acceptée**, vous recevrez, par courriel, la **convention de stage et le programme détaillé**.

3 – **Après avoir reçu ces documents, NOUS RETOURNER PAR MAIL :**

- **a/** La convention de stage **SIGNÉE**.
- **b/** L'avis d'opération de votre règlement qui devra être effectué par virement
> Important : Pour nous permettre de **bien repérer votre règlement : merci de noter SOUS CETTE FORME votre « NOM » et « TITRE/MOIS/ ANNEE de la formation » dans le libellé.**

Ci-après, notre IBAN :

FR76	3006	6100	4100	0106	0760	178	BIC :	CMCIFRPP
------	------	------	------	------	------	-----	-------	----------

Si vous faites une demande auprès des organismes de prise en charge de la formation à suivre, le devis nominatif vous sera transmis après le règlement intégral de la formation.

→ Pièces à transmettre par e-mail à cneaf.experts@gmail.com

L'inscription n'est validée qu'après signature d'une convention entre le participant et le CNEAF ET la réception de l'avis de virement reçus en un seul et même envoi.

Les conditions d'annulation sont précisées à l'article 10 de la convention. Sauf justificatif d'un motif impérieux, une somme sera retenue pour toute annulation reçue 15 jours calendaires (ou moins) avant le 1^{er} jour de formation et toute somme versée est remboursée intégralement si l'annulation de la session est à l'initiative du CNEAF.

En signant la convention, vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de vente (disponibles sur le site <https://cneaf.fr/formations/formation-initiale-a-expertise-judiciaire/>) et du règlement intérieur à la tenue de la formation.

→ Si vous êtes en situation de handicap, souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation ou pour toute autre renseignement, veuillez **nous prévenir à l'envoi de votre dossier**.

³ Pour les architectes inscrits à l'Ordre, structurées et reconnues par le CNOA (Conseil National de l'Ordre des Architectes)

→ Pour toute intolérance alimentaire, nous prévenir **au plus tard 15 jours avant la formation**. Les pauses et le déjeuner sont des moments d'échanges privilégiés entre les participants ; ils sont inclus dans la pédagogie et le prix de la formation ; si le stagiaire n'assiste pas au déjeuner, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Pour rappel, clôture des inscriptions pour toute session : à 18h00 du 21e jour calendaire précédent celui du début de la formation, sous réserve & au cas par cas si places disponibles

- **Session limitée, suivant les cas, entre 8 et 16 personnes maximum**

La formation pourra être reportée ou annulée si moins de 8 personnes sont inscrites.

Votre contact :

Coordination nationale, ☎ : **06 68 56 91 73 / 07 86 91 02 20** ✉ : cneaf.experts@gmail.com

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
C/o Société Française des Architectes
247, rue SAINT-JACQUES - 75005 PARIS

FORMATION INITIALE à L'EXPERTISE ADMINISTRATIVE (ADM1)

DEMANDE D'INSCRIPTION
A retourner avec les pièces demandées

> **ÉTAT CIVIL**

NOM et Prénom :

Date de naissance :

> **COORDONNÉES**

Adresse personnelle :

.....

Adresse de votre lieu de travail :

.....

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel :@.....

PHOTO

> **MEMBRE CNEAF : NON** **OUI** (À jour de sa cotisation / CREA de rattachement

> **FORMATION SOUHAITÉE**, sous réserve de 8 pré-inscrits

Formation	Date	Cocher votre intention
ADM1.1 / 2025	1 ^{ère} session 2025 : 18 et 19 JUIN 2025 à PARIS	
ADM1.2 / 2025	2 ^e session 2025 possible en fonction d'un nombre suffisant de demandes reçues / Date et lieu à préciser en fonction du groupe constitué	

Session confirmée à partir de 8 personnes et limitée à 16 personnes en présentiel

> **VOTRE SITUATION ACTUELLE**

Votre fonction :

Si architecte, inscription à l'Ordre des Architectes : Date : Numéro :

Êtes-vous ? En profession libérale

Salarié. Si oui, Nom de l'entreprise :

Nom du dirigeant :

Demandeur d'emploi

Autre. Merci de préciser :

> **PRISE EN CHARGE À DEMANDER : NON** **OUI**

Si oui, FIF PL Autre, à préciser :

> **MODALITÉ DE RÈGLEMENT**

Après confirmation de votre demande d'inscription puis réception de la convention à retourner renseignée, paraphée et signée, le virement sera effectué depuis la banque :

Date :

Cachet & Signature

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT / PRÉ-INSCRIPTION à la FORMATION ADM1.1 (1ère session) ou suivante en cas de report

> **DATE** : > **NOM Prénom** :
> **DÉPARTEMENT** : > **TÉLÉPHONE** > **E-MAIL**

Quelle est votre formation de base ? <input type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Juriste <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Quelle est votre profession ?
Êtes-vous en activité ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si NON, merci de préciser : <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi <input type="checkbox"/> En retraite <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Quel votre mode d'exercice ? <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Comment avez-vous eu connaissance du CNEAF ? <input type="checkbox"/> Recherche sur Internet <input type="checkbox"/> Par un membre du CNEAF <input type="checkbox"/> Bouche à oreille <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Avez-vous déjà suivi des formations au CNEAF ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si OUI, merci de préciser : Laquelle, ou lesquelles ? Quelle(s) année(s) ?
Avez-vous déjà pratiqué l'expertise ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si OUI, merci de préciser : <input type="checkbox"/> Conseil <input type="checkbox"/> Amiable <input type="checkbox"/> Pour des assurances <input type="checkbox"/> Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	Êtes-vous inscrit sur une liste ou un tableau d'experts de justice ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Si OUI, merci de préciser : Quelle Cour d'appel et/ou quelle Cour administrative d'appel ? :
Quelle(s) formation(s) envisagez-vous de suivre ?	
Si vous ne pratiquez pas l'expertise, quelle idée avez-vous des différentes possibilités de pratiquer l'expertise ?	
Quel type d'expertise souhaitez-vous exercer ? <input type="checkbox"/> Conseil <input type="checkbox"/> Amiable <input type="checkbox"/> Assurance <input type="checkbox"/> Judiciaire ou pour les tribunaux administratifs	Comment envisagez-vous d'exercer l'expertise ? <input type="checkbox"/> En complément de mon activité <input type="checkbox"/> A plein temps <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Qu'attendez-vous de la formation ? <input type="checkbox"/> Pouvoir déposer un dossier de candidature d'expert auprès les tribunaux <input type="checkbox"/> Acquérir des connaissances juridiques complémentaires <input type="checkbox"/> Acquérir des connaissances en organisation <input type="checkbox"/> Acquérir des connaissances techniques complémentaires <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	
Êtes-vous en situation de handicap ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Posez toute question complémentaire ou suggestion afin que nous vous proposons la formation la mieux adaptée.	